

Archives Nationales

8 septembre 1821

N°112

Forges de Paimpont

Rapport de l'ingénieur en Chef du Département d'Ille et Vilaine, sur une demande en autorisation et permission formée par les propriétaires des Forges de Paimpont, tant pour le maintien des anciennes constructions, que pour l'agrandissement de cet établissement.

FAITS

Mrs les propriétaires des forges de Paimpont, ont formé devant l'administration la demande d'une autorisation tendant à agrandir leur établissement, et à maintenir leurs anciennes constructions.

Monsieur MAUGE ingénieur, après avoir visité les lieux, a reconnu que l'usine dont il est cas, est située sur un cours d'eau privatif et appartenant aux pétitionnaires, que le service public n'en peut profiter en aucune manière, vu son éloignement de tout canal, même projeté, et de toute rivière navigable ; Qu'enfin cet établissement ne dérange en rien le cours actuel des eaux qui traverse la grande route n°27 de Paris à Lorient, en deux endroits, aux deux ponts en pierre du Secret, limite du département d'Ille et Vilaine et du Morbihan.

AVIS

Par ces motifs, l'Ingénieur en Chef soussigné est d'avis qu'on ne doit apporter aucun empêchement à toutes les constructions et changemens demandés, puisqu'ils n'entravent point le service des Ponts et Chaussées ; Que les pétitionnaires, qui justifient avoir rempli les formalités voulues par la loi, ont tous les droits de faire les innovations proposées.

Fait et rédigé par l'Ingénieur en Chef des
Ponts et Chaussées au Dépt d'Ille et Vilaine

Rennes le 18 septembre 1821

BLANCHARD